Ordre de service d'action



Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'action éducative et vie scolaire 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955

Note de service

DGER/SDPFE/2021-752

12/10/2021

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/12/2021 Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes: 3

Objet : inviter les établissements d'enseignement supérieur vétérinaire et de paysage à participer au projet de prévention à destination des étudiants arrivant pas le recrutement post bac

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Établissements d'enseignement supérieur agricole publics (ENV et ENSP)

Résumé:

cette note à destination des étudiants de l'enseignement supérieur, a vocation à impliquer les étudiants engagés dans la vie associative de leur établissement dans le cadre d'un projet de prévention de pairs à pairs.

Les écoles nationales vétérinaires (ENV) et l'école nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP) accueillent des bacheliers de l'année suite à l'ouverture d'une voie de recrutement post-bac. Ces établissements sont ainsi confrontés à une nouvelle problématique commune relative à l'accueil d'un nouveau public, partiellement composé de mineurs.

Cette nouvelle population coexiste avec des étudiants un peu plus âgés, recrutés par d'autres voies de concours, notamment après une classe préparatoire aux grandes écoles, un diplôme ou une formation à bac+2 ou bac+3. Dans des formations sélectives, les week-end d'intégration arrivent après une ou plusieurs années de travail intensif pour préparer le concours d'accès.

La présente note de service a pour objet d'inviter les établissements d'enseignement supérieur vétérinaire et de paysage à participer au projet de prévention intitulé

La fête OUI, l'addiction NON! « Addictions : prévenir, informer et protéger les étudiants mineurs »

Cette projet est soutenu par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et, à destination des étudiants de l'enseignement supérieur, il a vocation à impliquer les étudiants engagés dans la vie associative de leur établissement.

I - Contexte

A partir de la rentrée 2021, les écoles nationales vétérinaires (ENV) de France accueillent des bacheliers de l'année suite à l'ouverture d'une voie de recrutement post-bac. L'école nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP) a ouvert un recrutement post-bac à partir de la rentrée 2020, dans le cadre d'un cycle préparatoire aux études de paysage (CPEP) de 2 ans. Ces établissements sont ainsi confrontés à une nouvelle problématique commune relative à l'accueil d'un nouveau public, partiellement composé de mineurs.

Cette nouvelle population coexiste avec des étudiants un peu plus âgés, recrutés par d'autres voies de concours, notamment après une classe préparatoire aux grandes écoles, un diplôme ou une formation à bac+2 ou bac+3.

Dans des formations sélectives, les week-end d'intégration arrivent après une ou plusieurs années de travail intensif pour préparer le concours d'accès. S'opère alors une forme de décompression qui fait sauter les limites qu'on s'imposait jusqu'alors.

Les différentes études menées depuis la fin des années 1990 montrent qu'à l'entrée dans l'âge adulte les premières dépendances et abus réguliers apparaissent. C'est donc une question de santé publique majeure qui est soulevée ici au regard des conséquences engendrées par ce type de comportement, que ce soit au niveau médical, économique, professionnel, social ou familial.

Selon l'Observatoire français des drogues et de la toxicomanie (OFDT – chiffres clés 2019), parmi les jeunes de 17 ans :

- 25 % fument quotidiennement du tabac ;
- 8 % déclarent une consommation régulière (au moins 10 fois par mois) d'alcool (12% pour les garçons, 5% pour les filles) ;
- 44 % ont déclaré une alcoolisation ponctuelle importante (API) dans le mois (5 verres ou plus en une seule occasion), contre 16% dans la population des 18-75 ans :
- 39% ont expérimenté le cannabis ; la fréquence de l'usage problématique a augmenté entre 2014 et 2017, passant de 22 % à 25 % des usagers actuels (29 % pour les garçons et 20 % pour les filles), soit une proportion de 7 % sur l'ensemble des jeunes de 17 ans (correspondant à environ 60 000 jeunes de cet âge).

Aux dommages sociaux et sanitaires pour l'usager, s'ajoutent les dommages pour leur entourage et la collectivité, notamment lorsque se produisent des accidents ou

des phénomènes de violence (Source : ONDRP, enquête « Cadre de vie et sécurité) :

- Un taux d'alcoolémie supérieur au seuil de 0,5g/l est présent dans 29 % des accidents mortels de la route (conducteurs alcoolisés et victimes) ;
- Les stupéfiants sont présents dans près d'un quart des accidents mortels de la route :
- Dans les cas de violences sexuelles hors ménage au moment des faits, l'auteur (ou au moins l'un des auteurs) des violences, ou au moins un des auteurs, était sous l'emprise d'alcool ou de drogue dans 39 % des cas.

Une autre enquête, menée par la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) en 2014, a montré que 71% des sondés sont plus sensibles lorsque le message de prévention est transmis par les pairs. Elle montre également que les actions de prévention classiques et généralistes, bien qu'utiles et nécessaires, ont une portée limitée puisqu'elles atteignent plus difficilement les publics les plus à risque. Il est ainsi nécessaire d'appréhender la prévention dans une démarche globale ne se limitant pas à la réduction de risques au cours des soirées étudiantes. Par ailleurs, pour être efficaces, ces actions doivent également prendre en compte un phénomène de plus en plus répandu, à savoir la consommation au sein de la sphère privée.

II - Descriptif de l'appel à projet

La prévention consiste en « la construction d'un espace de réflexion et d'action pour renforcer la protection des citoyens face aux facteurs de risques collectifs et individuels de morbidité et pour les inviter à faire des choix responsables et favorables à la santé, dans le respect de leurs libertés et de la loi. »

L'objectif de la prévention et de la réduction des risques est de permettre à un individu de faire des choix éclairés au niveau de sa santé afin qu'il en soit l'acteur.

Destinataires

Le présent appel à projets s'adresse aux établissements de l'enseignement supérieur vétérinaire et de paysage publics, relevant du ministère chargé de l'agriculture, et qui ont ouvert un recrutement post-bac d'étudiants à la rentrée 2020 ou à la rentrée 2021. Il a pour but d'inciter ces établissements, en lien avec des responsables associatifs étudiants ou/et élus étudiants de leur établissement, à mettre en place une action de prévention contre les conduites addictives à destination des étudiants recrutés post-bac, et en particulier les mineurs.

Typologie des projets

Les actions proposées :

- devront être menées par et pour les étudiants ;
- intégreront une évaluation des actions et notamment l'impact sur les étudiants mineurs.

Exemples non exhaustifs de projets : conception et édition de supports de communication, de jeux, concours artistique (dessin, peinture, photo, ...), création et mise en scène d'une pièce de théâtre...

Les projets peuvent être construits par une ou plusieurs associations et menés au niveau :

- d'un établissement,
- de plusieurs établissements d'un même cursus (mutualisation de projets entre écoles nationales vétérinaires),
- entre écoles nationales vétérinaires et école nationale supérieure de paysage.

La DGER encourage les réflexions inter-établissements dans le cadre de cette nouvelle problématique commune aux écoles d'enseignement supérieur vétérinaire et de paysage suite à l'ouverture récente d'un recrutement post-bac.

Les projets pourront se dérouler en plusieurs phases et sous différentes formes (plusieurs types d'actions, en mode présentiel ou distanciel dans le respect des règles sanitaires et sécuritaires, ...).

Il est demandé aux établissements de prendre l'attache d'experts sur les questions des conduites addictives, tant pour la construction des projets que pour leur mise en œuvre et leur évaluation. Une liste non exhaustive de structures spécialisées et ressources disponibles est proposée aux établissements en annexe 2.

III - Mise en œuvre de l'appel à projets

Un comité, au sein de la DGER, aura pour mission d'examiner les projets qui seront reçus dans le cadre du présent appel à projets, et de les valider selon la pertinence des éléments fournis dans la note synthétique et le caractère innovant du projet.

Pour chaque projet retenu, l'établissement porteur recevra une somme forfaitaire de 1400 €.

Le nombre maximum de projets retenus est fixé à 5.

Si toutefois le nombre de projets retenus est inférieur, la somme forfaitaire allouée pourrait alors être réévaluée en fonction de la qualité et de l'impact du projet.

Calendrier

Pour les établissements souhaitant s'impliquer dans cet appel à projets :

- De la date de publication de la présente note de service à mi-décembre 2021 : réflexion et construction des projets.
- 15 décembre 2021 : date limite de transmission des projets à la DGER sous forme d'une note synthétique (annexe 1).
- Janvier-février 2022 : Comité de validation des projets, communication aux établissements, conventionnement entre la DGER et les établissements dont les projets auront été validés, versement de l'aide.
- Février à octobre 2022 : Mise en place des actions dans les établissements.
- 30 novembre 2022 : Date limite de transmission à la DGER du bilan des projets réalisés (annexe 3).

La Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Valérie BADUEL



Annexe 1

La fête OUI, l'addiction NON!

« Addictions : prévenir, informer et protéger les étudiants mineurs »

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU PROJET

Intitulé du projet :				
Etablissement :				
Adresse postale :				
Référent du projet pour l'établissement – Vie étudiante				
Nom:				
Prénom :				
Fonction:				
Adresse de courrier électronique :				
Téléphone :				
Référent étudiant du projet				
Nom:				
Prénom :				
Association:				
Fonction au sein de l'association :				
Cursus de formation :	Année :			
□ Vétérinaire □ Paysage	0000	1ére 2ème 3ème 4ème 5ème 6ème		
Adresse de courrier électronique :				
Téléphone :				

Projet

Brève présentation du projet

Contexte du projet

Pourquoi s'engager dans ce projet ? Quels en sont les facteurs majeurs ? Quel lien avec la politique de l'établissement ?

Ingénierie de projet : du diagnostic à la mise en place des actions

Comment engager le projet dans l'établissement ? Comment les actions sont-elles co-construites entre les responsables étudiants et l'établissement ? Quels partenaires techniques et financiers ? Décliner les actions qui vont être menées.

Evaluation du projet (quantitative/qualitative)

Comment sera mise en place l'évaluation ? Quels partenaires seront envisagés ? Quelle sera la méthode d'évaluation du projet ?

Budget prévisionnel (attention il doit être équilibré)

Dépenses	Recettes
TOTAL	TOTAL

Avis du DEVE

A compléter de la date et du cachet de l'établissement

Fiche à retourner par courrier électronique Au plus tard le 15 décembre 2021 à : concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr



Annexe 2

La fête OUI, l'addiction NON!

« Addictions : prévenir, informer et protéger les étudiants mineurs »

Structures spécialisées et ressources disponibles

Dans le cadre de la préparation du projet et afin d'obtenir des renseignements fiables sur les opérateurs de prévention sur un territoire donné, tout établissement est invité à se rapprocher des organismes suivants : Au niveau de la région :

- ARS (Agence Régionale de Santé) : https://www.ars.sante.fr/
- FNES (Fédaration nationale d'education à la santé) : http://www.fnes.fr/
- IREPS (Institut Régional d'Education pour la santé) : https://www.fnes.fr/les-membres-de-la-fnes-lesireps

Sites institutionnels:

Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA) : http://www.drogues.gouv.fr/

Le ministère des Solidarités et de la Santé : https://solidarites-sante.gouv.fr/ L'observatoire français des droques et des toxicomanies (OFDT) : www.ofdt.fr/

L'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) : http://ansm.sante.fr

Santé Publique France : https://www.santepubliquefrance.fr Drogues Info Service (ADALIS): www.drogues-info-service.fr

Alcool Info Service: www.alcool-info-service.fr Joueurs Info Service: www.joueurs-info-service.fr Tabac info service (TIS): www.tabac-info-service.fr/

Textes législatifs et réglementaires : https://www.legifrance.gouv.fr

Supports de communication « Pour une rentrée positive et réussie » conçus par l'Assurance Maladie et le ministère des Solidarités et de la Santé dans le cadre du fonds de lutte contre les addictions.

https://assurance-maladie.ameli.fr/qui-sommes-nous/notre-fonctionnement/financement/fonds-de-lutte-

contre-les-addictions/kit-de-rentree

https://www.drogues.gouv.fr/actualites/mini-serie-etu-prends-cannabis-6-courts-metrages-realises-etudiants

Sites associatifs:

Nightline: https://www.nightline.fr/services-decoute

Soins aux Professionnels de la Santé (SPS): https://www.asso-sps.fr/

La Croix rouge: http://www.croix-rouge.fr/

Fédération addiction : www.federationaddiction.fr

Narcotiques anonymes: www.narcotiquesanonymes.org

Association Française pour la Réduction des risques liés à l'usage de drogues (AFR) : a-f-r.org

Fil santé Jeunes : www.filsantejeunes.com/drogues-et-addictions

Association addiction France: https://addictions-france.org/ Alcooliques anonymes France: www.alcooliques-anonymes.fr Société française d'alcoologie (SFA) : www.sfalcoologie.asso.fr Comité national contre le tabagisme (CNCT) : www.cnct.org Non à la drogue, Oui à la vie : http://www.nonaladrogue.org/

Les Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ): http://www.droques-info-service.fr/Adresses-utiles

Les Maisons des adolescents : http://www.anmda.fr/nc/les-mda/la-carte-de-france/

Les Consultations jeunes consommateurs (CJC). Consultations proposées par les CSAPA

https://intervenir-addictions.fr/orienter/vers-qui-orienter/csapa/

Les espaces Santé Jeunes : http://www.fesj.org/



Liberté Égalité Fraternité

La fête OUI, l'addiction NON ! « Addictions : prévenir, informer et protéger les étudiants mineurs »

BILAN DU PROJET

1 - Références				
Intitulé du projet :				
Etablissement :				
Adresse postale :				
Référent du projet pour l'établissement – Vie étue	diante			
Nom:				
Prénom :				
Fonction:				
Adresse de courrier électronique :				
Téléphone :				
Référent étudiant du projet				
Nom:				
Prénom :				
Association:				
Fonction au sein de l'association :				
Cursus de formation :	Anné	e:		
□ Vétérinaire □ Paysage	00000	1ére 2ème 3ème 4ème 5ème 6ème		
Adresse de courrier électronique :				
Téléphone :				

Association(s): Nombre étudiants impliqués dans le projet : Cursus de formation : Année: 1ére □ Vétérinaire 2ème Paysage 3ème 4ème 5ème 6ème

3 - Quelle(s) problématique(s) identifiée(s) lors du diagnostic a ou ont conduit à la mise en place des actions ?

4 - Type d'action choisie

2 – Equipe organisatrice du projet

Quelle(s) actions mises en place ? Pourquoi ce choix ? Ce choix a-t-il été fait avec la direction des études ? Si oui comment ? Sinon pourquoi ?

5 - Développement et mise en œuvre du projet

Comment ont été définies les différentes étapes du projet ?

Quelles méthodes et modalités de travail ont été mobilisées pour son élaboration ?

Ex. : - Travail en groupe, binôme ou individuel

- Ateliers répartis sur plusieurs sessions, ...
- Répartition des différentes étapes/tâches concourant à la production sur différents groupes/personnes
- modalités de co-construction

Quels partenaires internes et externes ont été mobilisés ?

Quels ont été les freins et les leviers ? En cas de difficultés, comment ont-elles été dépassées ?

Implication des étudiants et des équipes dans le projet Place des partenaires extérieurs dans le projet Intégration du projet dans l'établissement...

6 - Evaluation de l'impact du projet

Au niveau des étudiants

Quelles procédures ont été privilégiées pour mener l'évaluation ?

Quelles ont été les réactions sur les thèmes abordés et sur les méthodes et modalités utilisées? En cas de différences d'appréciation, ont-elles été discutées? Sous quelle(s) forme(s)? Avec quels résultats? ...

Combien d'étudiants estimez-vous avoir été impactés par le projet ?

Des changements de représentations ou d'attitude/discours ont-ils été observés ? Lesquels ? Sinon pourquoi ?

Des changements de comportements ont-ils pu être observés ? Lesquels ? Sinon pourquoi ? La cohésion du groupe a-t-elle été renforcée ? Comment cela s'est-il traduit ?

Quelles compétences psychosociales ont été plus particulièrement mobilisées ou développées ?

Les étudiants impliqués se sont-ils exprimés auprès de leurs pairs sur leur travail ? Comment ?

. . .

Au niveau des équipes de la vie étudiante

Quel impact et quelle valorisation pour les équipes encadrantes ? Quelle(s) appropriation(s) pour les équipes non impliquées dans le projet ?...

Au niveau de l'établissement

Quelle place a eu ce projet dans l'établissement ? Comment a-t-il été abordé, diffusé et valorisé ?

Ce projet a-t-il été un facteur de changement ou d'évolution dans la démarche de prévention ? Si oui comment ?

La vie et l'organisation de l'établissement ont elles été impactées ? Si oui comment ? Les conséquences de l'action sur les conduites addictives ont-elles été évaluées ? Si oui quels en sont les résultats ? Sinon, pourquoi ?

Des suites sont elles envisagées ? Si oui lesquelles ?

7 - Bilan financier (intégrer la valorisation des personnels à ce projet) :

Désignation	Recettes	Dépenses
	TOTAL	TOTAL

8 - Synthèse générale sur l'expérience du projet

A compléter de la date et du cachet de l'établissement

Date limite d'envoi à la DGER/BAEVS : 30 novembre 2022 à l'adresse suivante : concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr